

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 3 décembre 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Mario Chiasson  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

173-12-20

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2020
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 décembre 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Sécurité civile
  - 6.3 - Soumissions - rétrocaveuse
  - 6.4 - Parc industriel
  - 6.5 - Dérogation mineure / Parc industriel
  - 6.6 - Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
  - 6.7 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - COVID-19
    - 7.2.1 - Location de salle
    - 7.2.2 - Intérêts sur arrérages de taxes
  - 7.3 - Budget 2021
  - 7.4 - Table de concertation en immigration
  - 7.5 - Programme de revitalisation
    - 7.5.1 - Avis de motion - règlement de revitalisation
    - 7.5.2 - Projet de règlement - programme de revitalisation
  - 7.6 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
  - 7.7 - Séances du conseil pour l'année 2021
  - 7.8 - Club Moto-neige Langevin
  - 7.9 - Responsabilités des membres du conseil
  - 7.10 - Terrain de soccer - École Fleurs-de-Soleil
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Mini-Scribe
  - 8.3 - Fondation École des Appalaches
  - 8.4 - Commission municipale du Québec
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 7.10 Terrain de soccer - École Fleurs-de-Soleil
- 8.3 Fondation École des Appalaches
- 8.4 Commission municipale du Québec

ADOPTÉE

174-12-20

### 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

175-12-20

#### 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 décembre 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000587	OEUVRE DES LOISIRS	150,00	150,00
C2000588	COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH-CARRIER	250,00	250,00
C2000589	L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS	275,00	275,00
C2000590	HYDRO-QUEBEC	31,81	31,81
C2000590	HYDRO-QUEBEC	916,56	916,56
C2000590	HYDRO-QUEBEC	798,16	798,16
C2000590	HYDRO-QUEBEC	243,95	243,95
C2000591	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	206,26	206,26
C2000591	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	23 375,73	23 375,73
C2000591	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000592	OEUVRE DES LOISIRS	9 500,00	9 500,00
C2000593	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE FRÉDÉRIK LAPOINTE	5 000,00	5 000,00
C2000594	AON HEWITT	3 723,46	
C2000595	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 002,95	
C2000596	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 626,52	
C2000596	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	489,71	
C2000597	SSQ GROUPE FINANCIER	4 501,02	
C2000598	SOGETEL INC.	539,38	
C2000599	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	666,86	
C2000600	PITNEYWORKS	589,88	
C2000601	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	15,00	

C2000602 SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	167,95
C2000603 COOP STE-JUSTINE	901,61
C2000604 HYDRO-QUEBEC	838,34
C2000605 PAGES JAUNES INC.	84,80
C2000606 MÉCANIQUE MOBILE D.B.	5,24
C2000607 LES ENTREPRISES JAGR	431,16
C2000608 SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	228,96
C2000609 GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	254,54
C2000610 DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	408,00
C2000611 BELL MOBILITÉ INC.	144,75
C2000612 PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	555,55
C2000613 MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	10 596,00
C2000614 SERGE CARRIER ET FILS INC.	704,41
C2000614 SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 268,26
C2000615 SANI-ETCHEMIN INC.	425,41
C2000615 SANI-ETCHEMIN INC.	3 350,09
C2000616 ELACAL	274,68
C2000617 GARAGE GILLES ROY INC.	1 166,15
C2000618 LOCATION DE BEAUCE INC.	379,82
C2000619 LES PNEUS BEAUCERONS INC.	696,12
C2000620 FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	1 235,00
C2000621 VALERO ÉNERGIE INC.	1 683,82
C2000622 EUROFINS ENVIRONEX	373,10
C2000622 EUROFINS ENVIRONEX	177,06
C2000623 COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH- CARRIER	500,00
C2000623 COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH- CARRIER	200,00
C2000624 LA VOIX DU SUD	439,89
C2000625 SEL WARWICK	2 631,34
C2000626 ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	2 561,64
C2000627 EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	103,48
C2000628 PRODUITS SANITECH	20,52
C2000629 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	47,58
C2000629 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	137,97
C2000630 GYRO-TRAC CORPORATION	581,96
C2000631 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	114,98
C2000631 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	2 183,66
C2000632 FRÉDÉRIK LAPOINTE	200,00
C2000633 DATA2CLOUD.CA	88,36
C2000634 GLS	10,86
C2000635 TOMMY B. CUSTOM PERFORMANCE	1 163,14
C2000636 LA BOULONNERIE	170,59
C2000637 PLOMBERIE GAÉTAN FORTIN INC	126,12
C2000638 AZUR IMPRESSION	680,60
C2000639 AUTOS RADIATEURS RACINE (1995)	23,00
TOTAL	100 704,18 41 212,89
SOLDE À PAYER	59 491,29
ENCAISSE	-3056,75

Sur une proposition de Jean-Guy Labbé,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite n'a été transmise aux membres du conseil.

## **6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**

**176-12-20**

### **6.1 - Service incendie**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le protocole d'entente à intervenir avec la Régie des incendies du secteur est des Etchemins portant sur l'entretien et l'utilisation de la pompe no 3 appartenant à la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

### **6.2 - Sécurité civile**

Le conseil est informé que la génératrice a été livrée à la Mairie et que son installation sera finalisée le 4 décembre.

De plus, le directeur général remet au conseil une lettre du ministère de la Sécurité publique relativement à la préparation de la saison hivernale 2020-2021 ainsi qu'une autre lettre de ce ministère qui désigne le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rues du territoire des municipalités locales, de même que pour rendre ces données accessibles aux centre d'urgence 9-1-1.

**177-12-20**

### **6.3 - Soumissions – rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publiques effectuée par la Municipalité de Sainte-Justine pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et jugées conforme soit celle de Toromont Cat Québec pour la somme de 217 000,00\$ plus taxes soit 249 495,75\$ et celle de Brandt Tractor Ltd pour la somme de 217 950,00\$ plus taxes soit 250 588,01\$;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Toromont Cat Québec pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et ce, pour la somme de 217 000,00\$ plus taxes soit 249 495,75\$:

QUE l'acceptation de cette soumission est toutefois conditionnelle à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation, du règlement d'emprunt servant à financer l'achat de cette chargeuse-rétrocaveuse.

ADOPTÉE

#### **6.4 - Parc industriel**

Le conseil municipal est informé de l'état actuel de ce dossier.

#### **6.5 - Dérogation mineure / Parc industriel**

En raison du délai de publication de 15 jours de l'avis public pour cette demande de dérogation mineure, ce dossier est reporté à la séance d'ajournement à la présente réunion qui se tiendra le 10 décembre 2020 à 20h30.

#### **6.6 - Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau**

En raison de quelques questions en suspens suite à la lecture de ce projet de règlement, le conseil municipal convient de reporter l'étude de ce dossier à la séance d'ajournement du 10 décembre.

#### **6.7 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

Cette lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques vise à informer le conseil que la Municipalité bénéficiera d'une aide financière de 7 500\$ pour soutenir la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement de notre installation d'eau potable.

De plus, un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 000\$ nous a été accordé pour la révision de la délimitation des aires de protection de sites de prélèvement s'alimentant en eau souterraine.

### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à l'annulation du marché de Noël, au casse-croûte, aux concours de décorations de Noël, à l'arrivée du Père Noël, à la danse, au patinage libre, au bâton-rondelle, à la location de la glace pour une adresse, au club de raquette et au dossier du toit sur le système de réfrigération.

De plus, il serait bon de noter que mesdames Émilie Goudreau-Veillette et Carollane Rochette se sont jointes au conseil d'administration de l'Oeuvre des loisirs.

#### **7.2 - COVID-19**

**178-12-20**

##### **7.2.1 - Location de salle**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QU'en raison du palier d'alerte rouge relié à la Covid-19, le conseil municipal de Sainte-Justine annule et interdit toute réservation de salles visant à organiser une fête de famille.

ADOPTÉE

**179-12-20**

##### **7.2.2 - Intérêts sur arrérages de taxes**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE conformément à la résolution 134-09-20 adopté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2020, le conseil municipal de Sainte-Justine remet en vigueur le taux d'intérêt de 12% l'an décrété en vertu du règlement de taxation no 189-20 et ce, rétroactivement au 1er juin 2020.

ADOPTÉE

### **7.3 - Budget 2021**

Le document de travail du budget 2021 a été transmis aux membres du conseil municipal le 1er décembre 2020 et l'avis public de l'adoption de ce budget et du programme triennal d'immobilisations a été publié le 1er décembre 2020.

L'adoption du budget 2021 aura lieu le 10 décembre 2020 à 21h.

**180-12-20**

### **7.4 - Table de concertation en immigration**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur Jean-Guy Labbé à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Justine au sein de la Table de concertation en immigration des Etchemins.

ADOPTÉE

### **7.5 - Programme de revitalisation**

#### **7.5.1 - Avis de motion - règlement de revitalisation**

##### AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation.

---

Jean-Guy Labbé, conseiller

**181-12-20**

#### **7.5.2 - Projet de règlement - programme de revitalisation**

ATTENDU les dispositions de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que, à l'égard de son périmètre urbain, la Municipalité remplit les critères énoncés au premier alinéa de cet article;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Sur une proposition de Marcel Tanguay,

Il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 195-20 de la façon suivante :

ARTICLE 1 : Aux fins du présent règlement, les mots suivants ont le sens et l'application qui leur sont assignés dans le présent article, à moins que le

contexte ne l'exige autrement :

Taxes foncières : Les taxes foncières générales correspondantes aux taux de base imposés sur l'ensemble des biens-fonds imposables, à l'exclusion des taxes foncières spéciales, des taxes d'amélioration locales et des taxes et tarifs pour les services.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte un programme de revitalisation visant à favoriser la construction de bâtiments principaux à l'égard des zones suivantes :

01-CH, 02-CH, 03-I, 04-CH, 05-CH, 06-H, 07-P, 08-H, 09-CH, 10-C, 11-C, 12-I, 13-H, 14-CH, 15-CH, 16-CH, 17-CH, 18-CH, 19-CH, 20-P, 21-H, 22-I, 23-I, 24-P, 25-H, 26-H, 27-H, 28-H, 29-P ET 30-P.

ARTICLE 3 : Sont admissibles au programme de revitalisation les travaux visant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot vacant desservi, exécutés en conformité avec la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

ARTICLE 4 : L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021 tient lieu d'inscription à ce programme.

ARTICLE 5 : À l'égard des travaux admissibles, la Municipalité accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser les taxes foncières imposées sur l'immeuble, comprenant terrain et bâtiment, après la fin des travaux.

ARTICLE 6 : Le propriétaire de l'immeuble qui est admissible au programme de revitalisation bénéficie d'un crédit de taxes foncières, tel que déterminé à l'article 5, pour l'année au cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière ainsi que les 2 exercices financiers suivants.

ARTICLE 7 : Pour l'année en cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière, le remboursement du crédit de taxes foncières est effectué lors de la taxation supplémentaire.

Pour chacune des années financières subséquentes, le remboursement du crédit de taxes foncières sera appliqué sur chacun des 4 versements de paiement de taxes.

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à un immeuble faisant l'objet d'une aide financière en vertu du programme est contestée, le montant du crédit de taxes foncières est réajusté, s'il y a lieu, le cas échéant, au moment de la décision finale.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

#### **7.6 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés**

Cet item est reporté à la prochaine séance.

**182-12-20**

#### **7.7 - Séances du conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances

ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le jeudi, à l'exception de la séance du mois de juillet, et débuteront à 19h30 les jours suivants:

14 janvier, 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> avril, 6 mai, 3 juin, 5 juillet, 19 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**183-12-20**

### **7.8 - Club Moto-neige Langevin**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite à la demande d'aide financière déposée par le Club motoneige Langevin de Sainte-Justine en raison de leur situation financière causée par la pandémie de la Covid-19, le conseil municipal de Sainte-Justine convient d'accorder la somme de 2 500\$ à cet organisme et ce, pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE

### **7.9 - Responsabilités des membres du conseil**

Le conseil municipal convient de n'effectuer aucun changement aux responsabilités des membres du conseil municipal.

### **7.10 - Terrain de soccer - École Fleurs-de-Soleil**

Le conseil aimerait recevoir des informations supplémentaires avant de prendre une décision dans ce dossier.

## **8 - CORRESPONDANCE**

### **8.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

### **8.2 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de décembre 2020 est remis aux membres du conseil.

**184-12-20**

### **8.3 - Fondation École des Appalaches**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accorde la somme totale de 250\$ au Conseil des élèves et à la Fondation de l'École des Appalaches dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE

### **8.4 - Commission municipale du Québec**

Cette lettre de la Commission municipale du Québec a pour but d'informer le conseil qu'un audit de conformité portant sur la formation en éthique et

déontologie des membres du conseil municipal se tiendra dans 100 municipalités du Québec dont Sainte-Justine.

**185-12-20**

**9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité qu'à 21h25, la présente séance soit ajournée au 10 décembre 2020 à 20h30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT